



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-11-3-10

Séance du vendredi 13 novembre
2020

CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA REGION RELATIF AU TRANSFERT DU RESEAU PUBLIC DE TELECOMMUNICATIONS A HAUT DEBIT HAUT-RHINOIS DANS LE RESEAU DE LA REGION GRAND EST

Présidence de : M. Rémy WITH

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN- VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEES AVEC PROCURATION :

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.
Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique des routes, des grands équipements et infrastructures de communication,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-6-1-5 du 23 octobre 2020 relative à la DM2,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures du 6 novembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention départementale de 48 041,75 € à la Région Grand Est, en contribution à l'audit mis en place par la Région et réalisé concomitamment sur les réseaux gérés par les sociétés Alsace Connexia et Haut-Rhin Télécom pour un coût total de 192 166,99 € ; cette aide sera versée en une seule fois,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme A293, chapitre 204, fonction 60, nature 204123, code programme 13422, service 190 du budget départemental,
- Approuve la convention de financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la Région dans le transfert des réseaux numériques publics alsaciens dans le réseau régional, jointe en annexe à la présente délibération, portant attribution à la Région de la subvention départementale de 48 041,75 €, et autorise le Président à la signer,
- Approuve le principe du transfert du réseau numérique haut-rhinois dans le réseau numérique de la Région actuellement exploité par la société ROSACE, selon des modalités qui resteront à définir à l'issue de l'audit.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité